



REGLEMENT DE LA COURSE DE LA TORTUE

Article 1 : Présentation

La Foulée Beauzelloise organise avec le concours de la Mairie de Beauzelle une course réservée aux enfants le **samedi 31 Aout 2024**. Cette manifestation sportive comporte quatre courses distinctes, en fonction de l'âge des participants.

Article 2 : Inscriptions

La course est ouverte aux enfants licenciés ou non, français ou étrangers. Les résultats seront communiqués à tous les participants. L'inscription d'un participant est valable uniquement si toutes les conditions sont remplies (bulletin d'inscription, photocopie licence/certificat médical, catégories, frais d'engagement...)

Article 3 : Licence, Certificat Médical

La course est ouverte aux licenciés et non licenciés. Chaque participant devra impérativement remettre lors de son inscription sur place, un document attestant de son aptitude physique pour participer à l'épreuve. Cette mesure de sécurité revêt un caractère obligatoire.

Certificat médical :

- Il doit comporter la mention « non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition
- Dater de moins d'un an à la date de la course.

Parcours Prévention Santé :

- Attestation délivrée par Athlé Parcours Prévention Santé pour tout participant majeur
- <https://www.pps.athle.fr>

Licenciés 2023/2024:

- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :
 - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
 - Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
 - Ou d'une licence délivrée par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
 - Ou d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
 - Les enfants mineurs participent à la compétition sous la responsabilité des parents.

Décharge de responsabilité de la Foulée Beauzelloise :

Les parents de tous les enfants non licenciés ou sans certificat médical, devront signer une décharge lors de l'inscription, dégageant de toutes responsabilités La Foulée Beauzelloise, en cas d'incident de toute nature que ce soit, ayant lieu le 31 Aout 2024, de 8h45 à midi.

Article 4 : remise des dossards

Les dossards sont à retirer le jour même, à partir de 8h45. Ils sont portés devant et doivent être visibles pendant la course.

Article 5 : Horaires des courses

Le premier départ sera donné à 09h30. Les départs suivants seront donnés dès que le dernier concurrent de la course précédente aura franchi la ligne d'arrivée. Le départ et l'arrivée seront placés devant la Mairie de Beauzelle.

Article 6 : Assurance– Sécurité

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de défaillance, consécutifs à un mauvais état de santé. Une police « responsabilité civile » est souscrite pour les organisateurs et les bénévoles. Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour garantir la protection la plus efficace possible sur le circuit. Une convention est signée avec les secouristes de Blagnac (ADSSB) qui assurent l'assistance médicale. Pour des raisons de sécurité et sur l'ensemble du circuit, les suiveurs (à vélo, cyclo, rollers...) sont interdits. Seuls ceux de l'organisation et des secours sont autorisés. La Foulée Beauzelloise rappelle l'importance pour chaque participant de souscrire à un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Une autorisation parentale sera demandée pour tout enfant mineur participant à l'évènement.

Article 7 : Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu sur le parcours et à l'arrivée.

Article 8 : Catégories- distances

Les courses sont ouvertes aux jeunes des catégories décrites ci-dessous :

Baby athlé : 2018 et après : 385 mètres
Eveil Athlé : 2015 – 2016 – 2017 : 770 mètres
Poussins : 2013 – 2014 : 1000 mètres
Benjamins : 2011 – 2012 : 1380 mètres
Minimes : 2009 – 2010 : 2000 mètres
Cadets : 2007 – 2008 : 3000 mètres
Juniors : 2005 – 2006 : 3000 mètres
Adultes – Parents : 2004 et avant : 3000 mètres

Nota : Pour les enfants de 3- 9 ans, conformément au règlement de la FFA, il n'y aura pas de chronométrage officiel, et la durée de la course sera de 8 mn maximum. Chaque enfant recevra une médaille à l'arrivée

Les adultes sont conviés à accompagner les enfants puisqu'il s'agit d'une activité faisant partie de la fête locale.

Article 9 : Règles du coureur

Les participants doivent avoir un comportement sportif, ils doivent suivre le parcours balisé et se conformer au code de la route. Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique. Respectons notre environnement.

Article 10 : Classement et récompenses

Médaille et récompense à chaque arrivant. Les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues.

Article 11 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris promotionnels et/ou publicitaires.

Article 12 : Règlement

Tout participant s'engage à respecter ce règlement, sous peine de disqualification.